



Arrêté préfectoral n°CAB/DS/BSI/2023/744 du 11 SEP. 2023 interdisant le stationnement et la circulation des véhicules sur la commune d'Issy-les-Moulineaux

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de la route et notamment ses articles R411-4, R411-8 et R 417-10 ;
 - Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2521-1 ;
 - Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;
 - Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** l'arrêté PCI n°2023-040 du 5 mai 2023 portant délégation de signature à madame Sandra GUTHLEBEN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine
 - Vu** la demande formulée le 17 mars 2023 par l'association Paris-Versailles ;
 - Vu** l'avis favorable du conseil départemental – unité voirie sud en date du 29 juin 2023 ;
 - Vu** l'avis favorable de la circonscription de sécurité de proximité d'Issy-les-Moulineaux en date du 30 juin 2023 ;
 - Vu** la demande d'avis formulée à la mairie d'Issy-les-Moulineaux ;
- Considérant** que le bon déroulement de la course pédestre « Paris-Versailles 2023 » nécessite une restriction du stationnement et de la circulation sur les voies concernées ;
- Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1

Le dimanche 24 septembre 2023 de 0 heure à 14 heures, le stationnement est interdit, considéré comme gênant, sur le quai de la bataille de Stalingrad (RD7) entre la place de la Résistance et le rond-point situé à l'intersection avec la rue de Vaugirard, à Issy-les-Moulineaux.

ARTICLE 2

Le dimanche 24 septembre 2023 de 7 heures à 14 heures, le stationnement est interdit, considéré comme gênant, dans les deux sens de la circulation, sur la RD7 à Issy-les-Moulineaux sur la portion du parcours empruntant le quai du Président Roosevelt et le quai de la bataille de Stalingrad.

ARTICLE 3

Le dimanche 24 septembre 2023 de 7 heures à 14 heures, la circulation est interdite sur la RD7 à Issy-les-Moulineaux sur la portion du parcours empruntant le quai du Président Roosevelt et le quai de la bataille de Stalingrad jusqu'au rond-point situé à l'interdiction avec la rue Vaugirard.

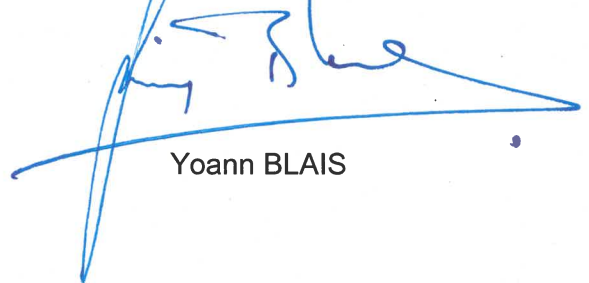
ARTICLE 4

La matérialisation du stationnement réglementé doit être mise en place par les services techniques de la commune d'Issy-les-Moulineaux, ainsi que l'affichage de la mesure.

ARTICLE 5

La directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le président du conseil départemental – unité voirie sud, et le maire d'Issy-les-Moulineaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet chargé du développement
économique et de l'emploi

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned above the printed name.

Yoann BLAIS